

## **Lettre à l'Association canadienne de soins palliatifs (ACSP)**

### **Une recentration nécessaire**

Votre Congrès a lieu du 20 et 23 septembre, à Ottawa. Votre thème «Élargir nos horizons : l'approche palliative intégrée» tout comme la lecture de votre programme souvent questionnent parfois étonnent. Voici quelques réflexions.

L'accompagnement et les soins aux personnes canadiennes en fin et à la fin de leur vie ne tournent plus autour des Soins palliatifs. Ils tournent autour des soins de fin de vie personnalisés et appropriés, dans l'univers du libre-choix.

Nous sommes en 2017, bientôt en 2018 ! Le Québec a voté en 2014 sa Loi sur les soins de fin de vie. La Cour suprême du Canada, en février 2015, a unanimement statué de façon massive et sans aucun équivoque sur l'aide médicale à mourir. Le 17 juin 2016, le Gouvernement fédéral a voté sa Loi sur l'aide médicale à mourir. Des Provinces et Territoires ont élaboré ou élaborent leurs lois. L'aide médicale à mourir est un nouveau droit constitutionnel, tant pour les Mourants que pour les Souffrants.

La personne en fin de vie et à la fin de sa vie peut désormais choisir entre quatre possibilités. Soit de refuser tous les traitements demandant seulement les antidouleurs. Soit les soins de confort via les soins palliatifs, pendant un certain temps ou jusqu'à sa fin. Soit demander la sédation palliative continue (terminale). Soit demander l'aide médicale à mourir. Tout cela au moment jugé approprié et opportun à ses yeux, et non aux yeux des soignants et des établissements de soins.

Le monde de la fin de la vie s'est transformé; il a changé et continuera de changer, toujours de plus en plus centré sur le seul intérêt de la personne en fin de vie, toujours axé sur la primauté de son libre-choix.

Dès maintenant prenons acte de ceci : la personne en fin de vie et à la fin de SA vie peut choisir entre les quatre possibilités ci-haut mentionnées. Aussi, tout établissement et toute Unité de soins palliatifs devraient inclure l'AMM, au nom de la primauté du seul intérêt de la personne en fin de vie; déjà des Maisons le font, et le font bien. Déjà des médecins en SP ont pris acte de ce nouveau paradigme de soins, courageusement et avec une grande satisfaction professionnelle. Il est impressionnant et fort touchant de constater leur grande satisfaction, pleinement centrés sur la personne en fin de vie, sur ses croyances, sur ses valeurs, sur sa dignité et sur sa liberté de choix. Avec solidarité et avec compassion ils sont au service de la Personne en fin de vie pleinement éclairée et pleinement libre de ses choix. Ils sont émerveillés par le climat de sérénité qui s'y dégage et qui y règnent

Les nouveaux horizons se doivent d'être à la grandeur et à la hauteur du libre-choix de la personne en fin de vie. Nous devons nous intégrer de plus en plus, le plus tôt possible, dans l'univers des soins de

fin de vie personnalisés et appropriés, centrés autour de la personne éclairée et libre en fin de vie, avec tous ses droits et avec toutes ses libertés !

Ce qui alimente notre humilité : nous rappeler que la très grande majorité des personnes qui demandent l'AMM reçoivent déjà de bons soins palliatifs; nous rappeler que les fins de vie avec AMM pour quelques milliers de personnes canadiennes se sont presque toujours très bien passées. Il nous est nécessaire de nous rappeler l'affirmation immense de la CSC en février 2015 : le droit à la vie n'inclut plus l'obligation de vivre à tout prix.

Supportons nos Provinces et Territoires dans l'organisation et la distribution de soins de fin de vie. Espérons dès cet automne l'avis de la Cour suprême du Canada sur la Loi C-14 portant sur l'aide médicale à mourir. Compassion et sérénité règneraient davantage. Clarté juridique et clinique serait enfin et vite bonifiée.

À tous les ouvriers au quotidien en soins palliatifs à travers le Canada, recevez toute notre admiration et toute notre gratitude.

Heureux et fructueux congrès !

Yvon Bureau  
Travailleur social  
Consultant bénévole pour un mourir digne et libre  
Québec (Québec)  
418 843 8807  
[yvbureau@videotron.ca](mailto:yvbureau@videotron.ca)

<http://www.>

Québec, 19 septembre 2017  
Cc Médias